

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2023-021

L'an deux mille vingt trois

Le cinq avril

A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 29 mars 2023** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire**.

**Présents :** M. Christophe FOURNIER, M. Laurent VALLIER, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, M. Jean-Yves PERILLAT, Mme Thérèse RAPHET, Mme Estelle GAILLARD, M. Jean-Pierre BETEND, M. Jean-Jacques SIGNOUX, Mme Marie-Cécile PASQUIER M. Lucas THABUIS M. Mickaël JOLIVET-BALON, Mme Corinne PASSERAT, M. Tanguy JON, M. Eric BERTELOOT, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE.

**Excusées :** Mme Angélique LENOBLE (pouvoir à M. Laurent VALLIER), Mme Aurélie ROCHE (pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE).

**Objet de la délibération : Indemnités de missions des bénévoles de la bibliothèque municipale.**

Mme Sheila MICHEL expose,

La Bibliothèque municipale est gérée et animée par une équipe de bénévoles. Ces bénévoles sont amenés, dans le cadre de ce service public, à effectuer des déplacements pour le compte de la Commune, en particulier pour leur formation, leurs relations avec la Bibliothèque départementale et leurs achats en librairie. Conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil municipal autorise le remboursement par la Commune de leurs frais de déplacements, y compris ceux effectués avec leur véhicule personnel, ainsi que des frais de restauration selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux.

Il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DE DONNER DELEGATION** à M. le Maire pour dresser et tenir à jour la liste de ces bénévoles.

**Délibération votée à 18 Pour et 5 Contre (M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE, Mme Aurélie ROCHE).**

Fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre suivent les signatures,  
Pour copie conforme le 7 avril 2023.

Le Maire,  
Christophe FOURNIER.



La secrétaire de séance,  
Christiane PERILLAT-CHARLAZ.

Transmis en Préfecture le : 07 AVEIL 2023

Rendue exécutoire le : 07 AVEIL 2023

Le Maire,  
Christophe FOURNIER

S'LO

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2023-021**

---